SAINT-MARTIN
Boulogne
AU COEUR DE LA VIE

République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 26 septembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Betty BOULOGNE pouvoir à Peggy DIVOIRE*
- *Maxence DECAIX pouvoir à Patrick DELPORTE*
- *Matthias PASCHAL pouvoir à Raphaël JULES*
- *René WIART pouvoir à Marcel LEVEL*
- *Philippe BOGGIO pouvoir à Caroline CARON*
- *Sandra MILLE pouvoir à Julietta PINTE*
- *Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2022-4-11
Dénomination de voies – ZAC Multisites – secteur Marlborough

Comme présenté lors de la Commission d'Urbanisme du 13.06.2022, et après avoir obtenu l'accord des familles quand cela était possible, il convient aujourd'hui de demander au Conseil Municipal de dénommer les dernières voiries projetées sur le secteur « Marlborough ».

Il est proposé de dénommer ces voies, conformément au plan ci-dessous :

- Allée Arnaud BELTRAME
- Allée Samuel PATY
- Allée Monique MAMETZ
- Allée Suzanne CAPET

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 13 Octobre 2022
ID : 082-216207589-20221005-2022_4_11-DE

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE la dénomination de voies pour la ZAC Multisites – secteur Marlborough.

Nombre de votants : 33 **POUR : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le 13 Octobre 2022
ID : 062-216207589-20221005-2022_4_11-DE

Saint-Martin-Boulogne, le 05 octobre 2022

Le Maire
Raphaël JULES

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P.-de-C.)

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr